

*
**

Le Ministre m'a dit qu'il avait informé M. Chaigneau de la décision du conseil et qu'il n'y avait rien à lui notifier, pour le moment, par la marine.

S'il faut lui donner 10,000 fr. actuellement et puis 10,000 fr. de traitement en Cochinchine, cela outrepassera mes moyens et je ne serai guère justifié d'une si grande dépense pour un seul vaisseau peut-être allant tous les ans dans ce pays. Il faudrait... peut-être... partager cette dépense.

*
**

Il n'y a point de concession territoriale à espérer. Je sçais que le roi de Cochinchine s'est très souvent félicité de ce que les arrangements proposés n'avaient pas été exécutés, attendu que si les Français avaient été propriétaires des concessions indiquées, les Anglais n'auraient pas manqué de s'en emparer et qu'il n'est rien au monde que les Cochinchinois craignent et haïssent plus que les Anglais. Ainsi ne comptez pas sur des possessions territoriales.

Je comprends qu'il serait convenable que M. Chaigneau pût conférer avec vous ou avec Mons. Fleury, et que le parti ne fût pris qu'après cette conférence.

*
**

Tout porte à croire qu'il y aura grande utilité à envoyer M. Chaigneau avec une qualité consulaire et indépendamment de l'utilité, je suis convaincu que le commerce saura gré au gouvernement d'ouvrir ce nouveau moyen de consommation et de navigation.